



Police

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

-
La présidente
-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 21 décembre 2021, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU 27 OCTOBRE 2021 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE

La partie publique du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 est approuvée à la majorité, Monsieur Cardon de Lichtbuer s'abstenant.

2. BUDGET 2022 - DOUZIEMES PROVISOIRES - VOTE

Considérant que le budget 2022 de la zone de police « La Mazerine » ne pourra être arrêté par le Conseil de police dans les délais requis mais qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public et de permettre à la zone de police d'assurer ses diverses missions ainsi que de pourvoir aux dépenses obligatoires. De ce fait, le Conseil autorise l'utilisation de crédits provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2022, soit 3/12 de crédits budgétaires de l'exercice 2021 (service ordinaire).

3. PRESENTATION DU COMPTE 2020 DE LA ZONE DE POLICE LA MAZERINE – VOTE

Le compte budgétaire 2020 présente un boni de 496.623,76 euros à l'ordinaire et de 238.615,61 euros à l'extraordinaire.

Le Conseil de police approuve la clôture des comptes relative au budget 2020 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

A huis clos

1. APPROBATION DU PV DU 27 OCTOBRE 2021 (HUIS CLOS) – VOTE

La partie à huis clos du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 est approuvée à la majorité, Monsieur Cardon de Lichtbuer s'abstenant.

En séance publique

4. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2022/01 – VOTE

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2022/01 l'ouverture de la place d'un CP directeur opérationnel et d'un CP directeur de l'intervention, deux inspecteurs pour le service intervention, un inspecteur pour le service proximité, un Calog niveau B consultant au service comptable, un Calog niveau B informaticien, un Calog niveau C assistant(e) au service appui administratif, un Calog niveau B SIPP/communication.

Le Chef de zone,

Alain RUMMENS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,

Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne